

**COMPTE-RENDU DU JOUR
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JANVIER 2020**

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	10
Votants :	13

Date de convocation
10/01/2020

Le **quinze janvier deux mil vingt**, à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Erbrée, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BILLOT Pierre, Maire.

Présents : BILLOT Pierre, MANCEAU Martine, BEGASSE Pierre, ERRARD Michel, DUPONT Roselyne, HOUDMOND Max, SARTHOU Annick, CORNEE Alain, GUESDON Marie-Christine, PINSARD Patricia, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël.

Absent(e)s excusé(e)s : BOTREAU Yves-Laurent (a donné pouvoir à ERRARD Michel), COLINET Samuel, NEVO Marcel, LE CAM Anne-Sylvie.

Absent(e)s : AUBERT Denis, DABO Gwénaëlle, LOISEL Solène.

Secrétaire de séance : DUPONT Roselyne.

ORDRE du JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 décembre 2019
Réalizations dans le cadre des délégations accordées au Maire
Lotissement le Courtil : décompte travaux d'adduction d'eau potable
Lotissement du Courtil : avenant marché de maîtrise d'œuvre
Lotissement le Verdon 2 : projet de modification du permis d'aménager
Projet d'aliénations portions chemins la Jouavrie et Bel Air (complément à la décision)
Inventaire zones humides pour la révision générale du PLU
Droit de préemption urbain
Divers

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 décembre 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adoption du compte-rendu de la dernière séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Adopte** par 12 voix le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2019.

Réalizations dans le cadre des délégations accordées au Maire

- Devis Ets POUTEAU : fourniture tapis d'essuyage, poubelles et matériels divers pour la salle multifonctions d'un montant de 500,80 € T.T.C.
- Devis DENIAU TOITURE : fourniture et pose d'une ventilation pour le futur local commercial 9 rue Hay des Nétumières d'un montant de 720 € T.T.C.
- Devis WURTH : fourniture petit matériel pour le service technique d'un montant de 594,80 € T.T.C.
- Devis SARL LARDEUX : fournitures fleurs mois de mai d'un montant de 262,38 € T.T.C.
- Devis HYGIAL OUEST : fourniture chariot de nettoyage et matériel d'un montant de 785,78 € T.T.C.

Le Conseil Municipal prend note de ces décisions.

Lotissement le Courtil : décompte travaux d'adduction d'eau potable

Monsieur le Maire présente le nouveau décompte des travaux à réaliser pour l'adduction en eau potable du lotissement. Suite aux modifications transmises par le cabinet GUILLEMOT, le coût passe de 74 649 € à 77 776 € auquel il faut ajouter 2 255,50 € de maîtrise d'œuvre.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Propose** de reporter la décision à la réunion du 12 février prochain pour complément d'information.

Lotissement du Courtil : avenant marché de maîtrise d'œuvre

Mickaël DUBOIS est présent à 20h20.

Le cabinet CERESA, mandataire pour la maîtrise d'œuvre, propose de revoir la répartition de leurs honoraires avec le cabinet GUILLEMOT, co-traitant, qui sera plus présent dans le cadre du suivi de chantier en restant dans la même enveloppe qu'au marché initial.

Le coût estimatif des travaux pour le lotissement le Courtil – bassin d'orage – coulée verte et voiries (rue de la mairie...) ayant été sous estimé, lors de la consultation de la maîtrise d'œuvre, il y a lieu de passer un avenant d'affermissement du marché de maîtrise d'œuvre.

Par ailleurs, un avenant est proposé pour la requalification des rues Turquoise, Opale et avenue des Croixlaines.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 13 voix de valider l'affermissement du marché de maîtrise d'œuvre en fonction de l'estimation des travaux avant lancement de la consultation des entreprises soit un coût supplémentaire de 2 739,54 € HT,
- **Autorise** M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour ce dossier et à signer l'avenant correspondant.

Lotissement le Verdon 2 : projet de modification du permis d'aménager

Le périmètre du lotissement le Verdon 2 prévu initialement doit faire l'objet d'une modification car il intégrait notamment une partie de la coulée verte et la sortie des véhicules place des Ormes.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** par 13 voix la modification proposée,
- **Décide** de confier la mission au cabinet LEGENDRE,
- **Autorise** M. le Maire à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires pour ce dossier.

Projet d'aliénations portions chemins la Jouavrie et Bel Air (complément à la décision)

Monsieur le Maire rappelle les décisions prises lors du dernier conseil municipal concernant les dossiers de cessions de portions de chemins :

La Jouavrie

- **Décide** par 14 voix :
 - 1°) sa suppression sur une superficie d'environ 2 010 m²,
 - 2°) son aliénation au profit de M. COTTEREAU au prix de 0,50 € le mètre carré,
- **Autorise** M. le Maire à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires et notamment à signer l'acte de vente pour cette partie et l'acte d'acquisition pour régulariser le nouveau tracé.

Bel Air

- **Décide** par 14 voix :
 - 1°) sa suppression sur une superficie d'environ 136 m²,
 - 2°) son aliénation au profit de M. Michel CHAUVIN au prix de 0,50 € le mètre carré,
- **Autorise** M. le Maire à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires et notamment à signer l'acte de vente pour cette partie et l'acte d'acquisition pour régulariser le nouveau tracé.

Il propose d'apporter les modifications ci-dessous :

- **Précise** que les frais de bornage et de notaire seront à la charge des acquéreurs,
- **Autorise** M. le Maire à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires et notamment à signer les actes de vente.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Valide** par 13 voix cette proposition.

Inventaire zones humides pour la révision générale du PLU

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2018-051 du 16 mai 2018 relative à l'inventaire des zones humides et notamment les réserves émises sur 3 secteurs :

- le long de la voie communale n° 11 dite de la Fourchette : si élargissement futur de la voie ⇒ besoin d'une bande de 10 m de large,
- le long de la route départementale n° 29 au lieu-dit « la Lande » : projet chemin piétonnier et piste cyclable ⇒ besoin d'une bande de 10 m de large,
- lieu-dit « les Bretonnières » : si création d'un chemin d'accès au lieu-dit « les Terbillonnières » ⇒ besoin d'une bande de 10 m de large.

Dans le cadre de la révision générale du PLU, les PPA (Personnes Publiques Associées) ont signalé que l'étude des zones humides intégrée au dossier n'a pas fait l'objet d'une validation par la CLE (Commission Locale de l'Eau).

Pour cela, il propose d'annuler les 3 réserves formulées car même si les zones humides étaient modifiées dans ces secteurs, lorsqu'un projet d'aménagement sera envisagé à proximité, il y aura obligation de réaliser une étude d'impact à soumettre au service de la Police de l'Eau.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 13 voix d'annuler les réserves émises,
- **Précise** que les zones humides intégrées au dossier PLU sont conformes au rapport définitif de juillet 2017,
- **Autorise** M. le Maire à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires pour ce dossier.

Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rappelle que le droit de préemption a été modifié par délibération du 16 mai 2018 et s'applique désormais sur l'ensemble des zones urbaines (UC, UE, UA, UL) et d'urbanisation future (1AUe, 1AUAc, 1AUL, 2AUe).

Dans le cadre de la vente d'un immeuble, Maître de GIGOU, notaire à Vitré, demande si la commune souhaite faire valoir son droit de préemption sur le bien situé 18 rue Hay des Nétumières, parcelles F n° 145 d'une superficie de 385 m².

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 13 voix de ne pas préempter.

Divers

Convention de mise à disposition des locaux de l'école privée à la mairie

M. le Maire présente le projet de convention de mise à disposition des locaux de l'école privée à la mairie. Il s'agit de la salle de sieste et de la salle de motricité utilisées par l'accueil de loisirs les mercredis, les petites vacances, en juillet et la dernière semaine d'août. Le loyer est fixé à 14 €/m² utilisé en fonction des périodes d'utilisation sur l'année.

Décision : le Conseil Municipal approuve la convention proposée qui prendra effet au 1^{er} janvier 2020.

Convention de mise à disposition de la salle multifonctions à l'école privée

M. le Maire présente le projet de convention de mise à disposition de la salle multifonctions à l'école privée. Il s'agit notamment de la salle de restauration, de la cuisine et de la laverie utilisées par l'école privée les lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire. Le loyer est fixé à 14 €/m² utilisé en fonction des périodes d'utilisation sur l'année.

Décision : le Conseil Municipal approuve la convention proposée qui prendra effet au 1^{er} janvier 2020.

Chemin les Gasneries

M. le Maire rappelle l'accord de Madame ALARD pour la cession à titre gratuit du chemin des Gasneries et propose d'accepter un échange sans soulte entre la commune et Monsieur et Madame FRIN Pierrick portant sur des portions de terrains.

Les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de la commune. Les frais de l'étude pour les deux actes s'élèvent à la somme de 870,00 euros.

Décision : le Conseil Municipal accepte l'échange à l'unanimité.

Demande de remboursement prise en charge frais de vétérinaire

M. le Maire explique qu'un chien errant percuté par un véhicule a été transporté chez le vétérinaire à Vitré qui a dû l'euthanasier. Il propose que les frais de prise en charge soient remboursés par le propriétaire du chien à la commune.

Décision : le Conseil Municipal valide cette proposition.

Antennes téléphonie mobile

L'opérateur Orange sollicite la commune pour implanter une nouvelle antenne sur le territoire de la commune côté Vitré.

Décision : le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la demande et s'interroge si une modernisation des installations existantes ne serait pas suffisante.

- **Mercredi 12 février 2020 : clôture du PLU**
- **Mercredi 4 mars 2020**